



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/783
16 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 138 de l'ordre du jour

**FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ORGANISATION
D'UN REFERENDUM AU SAHARA OCCIDENTAL**

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	Paragrapes	Page
I. INTRODUCTION	1 - 4	3
II. QUOTES-PARTS	5	4
III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	6	5
IV. EXECUTION DU BUDGET POUR LA PERIODE DU 17 MAI AU 30 NOVEMBRE 1991	7 - 12	5
V. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE DE TROIS MOIS ALLANT DU 1er DECEMBRE 1991 AU 29 FEVRIER 1992	13 - 16	6
VI. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRA PRENDRE A SA QUARANTE-SIXIEME SESSION	17	8

ANNEXES

I. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 17 mai au 30 octobre 1991	9
---	---

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
II. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : informations supplémentaires concernant le rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 17 mai au 30 novembre 1991	13
III. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : tableau d'effectifs autorisé	17
IV. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : coût estimatif du maintien de la MINURSO au niveau actuel d'effectifs pendant la période de trois mois allant du 1er décembre 1991 au 29 février 1992	18

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 690 (1991) du 29 avril 1991, le Conseil de sécurité a établi, sous son autorité, une Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) conformément aux propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/45/241/Add.1) et a décidé que la période de transition commencerait au plus tard 16 semaines après l'approbation par l'Assemblée générale du budget de la Mission. Le 17 mai 1991, l'Assemblée générale a adopté la résolution 45/266 sur le financement de la MINURSO.

2. Aux termes de la résolution 45/266 du 17 mai 1991, l'Assemblée générale, notamment :

"2. Approuve en principe les prévisions de dépenses afférentes à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, telles qu'elles figurent dans le rapport du Secrétaire général (soit un montant brut de 180 617 000 dollars et un montant net de 176 868 000 dollars), pour la durée du mandat qui a été approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991)...

3. Décide d'ouvrir un crédit initial d'un montant brut de 143 millions de dollars (soit un montant net de 140 millions de dollars), dans lequel sera compris le montant de 889 700 dollars autorisé, en vertu des dispositions de la résolution 44/203 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1989, et avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au titre des dépenses préliminaires, aux fins des opérations de la Mission conformément au calendrier arrêté au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général;

4. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-sixième session un rapport d'exécution budgétaire détaillé pour les six premiers mois de l'opération et de prendre toutes les mesures voulues pour que celle-ci soit menée avec le maximum d'efficacité et d'économie, en tenant compte des observations et recommandations faites par le Comité consultatif aux paragraphes 10 à 18 de son rapport (A/45/1011);

5. Décide d'examiner à sa quarante-sixième session, à la lumière du rapport d'exécution budgétaire mentionné au paragraphe 4 de la présente résolution, les ouvertures de crédit requises pour financer la Mission au cours des trois mois du mandat restant à courir;"

3. Par lettre du 3 septembre 1991, le Secrétaire général a transmis au Conseil de sécurité une note 2/ concernant la mise en oeuvre du cessez-le-feu. Il exprimait dans cette note la préoccupation que lui causaient les récents développements au long de la frontière internationale et il informait le Conseil qu'il avait "décidé que les efforts des Nations Unies doivent être concentrés, à ce stade, dans les endroits indiqués dans la note". Les paragraphes 1 à 4 de la note sont ainsi conçus :

1. Dans le contexte du Plan des Nations Unies (S/21360 du 18 juin 1990 et S/22464 du 19 avril 1991), et tenant compte du fait que les parties ont accepté le 6 septembre pour la date du cessez-le-feu, le Secrétaire général entend déployer dès cette date des observateurs militaires pour vérifier le cessez-le-feu et la cessation des activités belligérantes aux endroits indiqués ci-dessous.
2. A la suite des récents développements, 10 postes d'observation ont été choisis, à ce stade, pour le déploiement d'une dizaine d'observateurs chacun : Aguenit, Awsard, Bir Lahlou, Mahbes, Meharrize, Mijek, Oum Dreyga, Smara, Tifariti, Zug.
3. Le personnel déployé dans ce contexte spécifique s'élèvera à 240 personnes, dont une centaine d'observateurs militaires et une petite équipe médicale, le reste étant chargé du commandement et du contrôle, du soutien logistique et des communications.
4. Il est entendu que le déploiement complet de la MINURSO ne commencera qu'une fois que les actions prévues dans le calendrier du Plan seront suffisamment avancées."
4. Par lettre 3/ du 4 septembre 1991, le Président du Conseil de sécurité a avisé le Secrétaire général que les membres du Conseil approuvaient son action et continuaient de soutenir ses efforts.

II. QUOTES-PARTS

5. Au 30 novembre 1991, des quotes-parts d'un total de 140 911 923 dollars avaient été mises en recouvrement auprès des Etats Membres pour financer les opérations de la MINURSO conformément à la résolution 45/266 de l'Assemblée générale. Comme il est indiqué ci-après, les contributions reçues au 30 novembre 1991 s'élèvent à 57,9 millions de dollars, ce qui laisse 82,9 millions de dollars à percevoir.

Tableau 1

Contributions à la MINURSO au 30 novembre 1991

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Crédit ouvert	143 000 000
<u>A déduire</u> : Sommes portées au crédit des Etats Membres	(2 088 777)
Montant des quotes-parts	140 911 223
<u>A déduire</u> : Montants reçus	(57 963 114)
Solde restant dû	<u>82 948 109</u>

III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

6. Au paragraphe 13 de sa résolution 45/266, l'Assemblée générale a demandé à nouveau aux Etats Membres de fournir à la MINURSO des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Pour la période considérée, les contributions volontaires ci-après ont été reçues. On en chiffrera la valeur une fois achevé l'examen des renseignements pertinents.

<u>Contributeur</u>	<u>Services fournis</u>
Algérie	Logements, locaux à usage de bureaux et carburant
Maroc	Logements, locaux à usage de bureaux, carburant, vivres, transport aérien et terrestre
Frente Polisario	Logements, locaux à usage de bureaux et vivres
Suisse	Aéronef pour l'unité médicale 30 agents d'appui

IV. EXECUTION DU BUDGET POUR LA PERIODE DU 17 MAI AU 30 NOVEMBRE 1991

7. L'annexe I récapitule la ventilation, par rubrique budgétaire, du crédit initialement ouvert, à compter du 17 mai 1991, pour la MINURSO aux termes de la résolution 45/266 de l'Assemblée générale, ainsi que les coûts prévus jusqu'au 30 novembre 1991. Des précisions supplémentaires sur chaque rubrique sont fournies dans l'annexe II.

Observations sur les opérations

8. Comme l'a indiqué le dernier rapport (A/45/241/Add.1) à l'Assemblée générale, la MINURSO a été conçue pour fonctionner en tant qu'opération intégrée, relevant de l'autorité générale du Représentant spécial du Secrétaire général. Les principaux éléments du plan de mise en oeuvre étaient les suivants :

a) Bureau du Représentant du Secrétaire général, le quartier général se trouvant à Laayoune;

b) Unité militaire d'un effectif de 1 695 officiers et hommes de troupe, réparti comme suit : observateurs militaires : 550; bataillon d'infanterie : 700; groupe d'appui aérien : 110; unité de transmissions : 45; unité médicale : 50; compagnie de police militaire : 40; bataillon logistique : 200;

c) Unité civile : 561 fonctionnaires internationaux et 459 agents locaux.

9. Conformément aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus, 234 observateurs militaires ont jusqu'ici été déployés dans la région de la Mission. Le quartier général et les bureaux régionaux dans les secteurs nord et sud du territoire ont été mis en place. Une unité médicale a été entièrement déployée, de même qu'une unité de communications. Avec la coopération des parties, Royaume du Maroc et Frente Polisario, 10 postes d'observation militaire ont été créés. Un bureau de liaison a aussi été créé à Tindouf, avec le concours du Gouvernement algérien.

10. Le nombre des fonctionnaires internationaux actuellement affectés à la MINURSO est de 132 (voir le détail à l'annexe III). En raison de difficultés politiques imprévues, exacerbées par la complexité des problèmes à régler, il n'a pas été possible d'exécuter avant le début de la période de transition toutes les tâches prévues dans le plan. Le Secrétaire général et son Représentant spécial ont eu des consultations approfondies avec les parties pour régler les problèmes en suspens et arriver à franchir sans heurts les diverses étapes du processus qui mène à la tenue d'un référendum libre, honnête et impartial.

11. Certaines des tâches prévues dans le calendrier précédant le jour J ont été menées à bien. En outre, diverses mesures en vue du déploiement intégral de la MINURSO, en particulier sur les plans technique et matériel, ont été prises pour que l'on puisse agir rapidement une fois surmontées les difficultés présentes. Ces difficultés concernent surtout le processus d'identification des Sahariens remplissant les conditions voulues pour participer au référendum. On notera, à cet égard, que l'établissement de la liste des participants est un élément clef de l'organisation du référendum. Les parties ont eu tendance à interpréter le plan de manières différentes, pour ce qui est de la réalisation de cet élément du processus. Elles ont aussi des opinions divergentes sur d'autres mesures prévues, notamment le casernement des troupes et le retour dans le territoire des réfugiés et autres Sahariens vivant à l'extérieur.

12. Quant au rapatriement des réfugiés organisé sous les auspices du Haut Commissariat, on se rappellera que, conformément au paragraphe 60 du rapport du Secrétaire général ^{1/} et comme suite au paragraphe 8 du document A/45/1011, le Secrétaire général a poursuivi ses efforts pour recueillir des contributions volontaires. Il a présidé à Genève une réunion des donateurs. Les annonces de contributions faites à cette réunion et la suite qui y a été donnée sont encourageantes. Il semble que les contributions annoncées, en espèces et en nature, suffisent au Haut Commissariat pour mettre en train le processus de rapatriement.

V. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE DE TROIS MOIS
ALLANT DU 1er DECEMBRE 1991 AU 29 FEVRIER 1992

13. Le Secrétaire général est d'avis que tant qu'on n'aura pas suffisamment progressé dans le règlement des problèmes évoqués plus haut, les opérations de la MINURSO devraient comporter les activités les plus essentielles. Au

paragraphe 12 de son rapport 1/, le Secrétaire général a indiqué que "la durée des différentes étapes du processus indiquée dans le calendrier est estimative" et qu'en fonction des circonstances, celles-ci pourraient durer plus ou moins longtemps que prévu. Dans ces conditions, un certain retard n'est pas à exclure en raison des consultations et du bilan général de la situation auxquels il faudra procéder pour déterminer les ajustements à apporter au plan de règlement.

14. Dans l'intervalle, le Secrétaire général considère qu'il convient de maintenir les dépenses opérationnelles de la MINURSO à un niveau compatible avec la position énoncée plus haut pour la période qui va jusqu'à la fin de février 1992, ou jusqu'à ce que les problèmes politiques actuels soient résolus, s'ils le sont avant cette date. A ce moment-là, le Secrétaire général sera en mesure de présenter à l'Assemblée générale des prévisions révisées concernant l'intégralité des ressources nécessaires aux opérations de la MINURSO.

15. Le montant brut de 2 876 000 dollars (montant net : 2 712 000 dollars) retenu comme coût mensuel des opérations de la MINURSO a été établi à partir du total des dépenses des premiers six mois d'existence de la Mission. On trouvera dans l'annexe IV des détails complémentaires sur les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er décembre 1991 au 29 février 1992.

16. Le montant brut des dépenses de la MINURSO pour la période de trois mois allant du 1er décembre 1991 au 29 février 1992 est estimé à 8 628 000 dollars, (montant net : 8 136 000 dollars). Dans cette hypothèse, à la fin de février 1992, il subsisterait un solde brut de 84 027 000 dollars, (solde net : 81 985 000 dollars) sur le crédit initial (montant brut : 143 000 000 dollars en montant brut, montant net : 140 millions de dollars) ouvert en vertu de la résolution 45/266 de l'Assemblée générale.

Tableau 2

Solde des crédits et dépenses au 29 février 1992 (projections)

	<u>En dollars des Etats-Unis</u>	
	<u>Montant brut</u>	<u>Montant net</u>
Crédit ouvert	143 000 000	140 000 000
<u>Moins :</u>		
Dépenses (estimations, 17 mai-30 nov. 1991)	(50 000 000)	(49 879 000)
Dépenses (projections, 1er déc. 1991-29 févr. 1992)	(8 628 000)	(8 136 000)
Solde (projections, 29 février 1992)	<u>84 027 000</u>	<u>81 985 000</u>

VI. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRA PRENDRE A SA
QUARANTE-SIXIEME SESSION

17. Aux termes du paragraphe 5 de la résolution 45/266, l'Assemblée générale est censée statuer sur les crédits nécessaires pour financer la MINURSO pendant le reste de son mandat. Le Secrétaire général estime néanmoins qu'étant donné ce qui est dit plus haut sur le règlement des difficultés qui subsistent en ce qui concerne certains aspects du plan de règlement, et considérant que plus de la moitié du crédit initial de la MINURSO n'est toujours pas utilisé, l'Assemblée générale pourrait ne pas se prononcer à ce stade sur la poursuite du financement de la MINURSO et attendre qu'un nouveau rapport à ce sujet lui soit présenté.

Notes

1/ S/22464 et Corr.1.

2/ S/23008.

3/ S/23009.

ANNEXE I

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un
référendum au Sahara occidental

Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant
du 17 mai au 30 octobre 1991

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Crédit initial</u>	<u>Dépenses jusqu'au 30 novembre 91</u>	<u>Solde</u>
1. <u>Personnel militaire</u>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	5 345	1 243	4 102
Frais de voyage	1 508	778	730
Indemnité d'habillement et d'équipement	63	21	42
	<u>6 916</u>	<u>2 042</u>	<u>4 874</u>
b) <u>Autre personnel militaire</u>			
Dépenses remboursées aux gouvernements	3 678	386	3 292
Indemnité journalière versée aux militaires	91	-	91
Frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement)	543	147	396
Rations/indemnité de subsistance (missions)	3 192	229	2 963
Bien-être du personnel	32	17	15
	<u>7 536</u>	<u>779</u>	<u>6 757</u>
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	1 622	4	1 618
Frais de voyage	822	3	819
	<u>2 444</u>	<u>7</u>	<u>2 437</u>

	<u>Crédit initial</u>	<u>Dépenses jusqu'au 30 novembre 91</u>	<u>Solde</u>
b) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	682	-	682
Frais de voyage	674	-	674
	<u>1 356</u>	<u>-</u>	<u>1 356</u>
c) <u>Représentants de l'OUA et chefs de tribus</u>			
Frais de voyage et indemnités	390	4	386
d) <u>Fonctionnaires internationaux et agents locaux</u>			
Traitements des fonctionnaires internationaux	9 293	1 574	7 719
Traitements des agents locaux	941	10	931
Dépenses communes de personnel	6 954	1 161	5 793
Indemnités de subsistance (missions)	6 074	508	5 566
Frais de voyage	548	330	210
	<u>23 802</u>	<u>3 583</u>	<u>20 219</u>
3. <u>Locaux/logement</u>			
Location et entretien des locaux	2 142	90	2 052
Eclairage, chauffage, énergie et eau	457	15	442
Bâtiments préfabriqués	24 982	14 540	10 442
	<u>27 581</u>	<u>14 645</u>	<u>12 936</u>
4. <u>Transports terrestres</u>			
Acquisition de véhicules	20 513	9 330	11 183
Location de véhicules	229	3	226
Réparation et entretien	571	262	309
Carburants et lubrifiants	2 136	52	2 084
Assurance	80	29	51
Matériel de réparation et d'entretien des véhicules	228	15	213
	<u>23 757</u>	<u>9 691</u>	<u>14 066</u>

	<u>Crédit</u> <u>initial</u>	<u>Dépenses</u> <u>jusqu'au</u> <u>30 novembre 91</u>	<u>Solde</u>
5. Opérations aériennes			
Hélicoptères	12 005	1 051	10 954
Avions	4 670	853	3 817
	<hr/> 16 675	<hr/> 1 904	<hr/> 14 771
6. Communications			
Matériel de communication	10 956	7 350	3 606
Matériel d'essai et d'atelier	457	146	311
Fournitures et pièces de rechange	571	569	2
Groupes électrogènes	1 095	930	165
Communications commerciales	1 149	221	928
	<hr/> 14 228	<hr/> 9 216	<hr/> 5 012
7. Matériels divers	3 962	2 369	1 593
8. Fournitures et services			
Services contractuels	1 947	18	1 929
Intendance générale	1 713	1 216	497
Services divers	57	11	46
Uniformes, habillement et équipement	228	112	116
Dépenses de représentation	17	2	15
	<hr/> 3 962	<hr/> 1 359	<hr/> 2 603
9. Fret et camionnage			
Mise en place des unités militaires	3 997	1 365	2 632
Fret et transitaires	1 371	892	479
	<hr/> 5 368	<hr/> 2 257	<hr/> 3 111

	<u>Crédit</u> <u>initial</u>	<u>Dépenses</u> <u>jusqu'au</u> <u>30 novembre 91</u>	<u>Solde</u>
10. <u>Compte d'appui aux opérations</u> <u>de maintien de la paix</u>	2 023	2 023	-
11. <u>Contributions du personnel</u>	3 000	466	2 534
Total (montant brut), lignes 1 à 11	<u>143 000</u>	<u>50 345</u>	<u>92 655</u>
12. <u>Recettes provenant des</u> <u>contributions du personnel</u>	<u>(3 000)</u>	<u>(466)</u>	<u>(2 534)</u>
Total (montant net)	<u><u>140 000</u></u>	<u><u>49 879</u></u>	<u><u>90 121</u></u>

ANNEXE II

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum
au Sahara occidental

Informations supplémentaires concernant le rapport sur
l'exécution du budget pour la période allant du 17 mai
au 30 novembre 1991

	Solde
	(En dollars)
1. <u>Personnel militaire</u>	11 631 000

Le plan des opérations de la MINURSO prévoit le déploiement, pour des durées variables, d'un effectif maximal de 1 695 officiers et hommes de troupe, répartis comme suit : 550 observateurs militaires, un bataillon d'infanterie de 700 hommes, une unité d'appui aérien de 110 hommes, une unité de transmission de 45 hommes, une unité médicale de 50 hommes, une compagnie de police militaire de 40 hommes et un bataillon logistique de 200 hommes. L'effectif militaire actuel, qui ne changera pas d'ici la fin de février 1992, est de 333 officiers et hommes de troupe, répartis comme suit : 234 observateurs militaires, 37 membres de l'unité de transmissions, un détachement de contrôle des déplacements (12 hommes) et une unité médicale de 50 hommes.

Le solde enregistré pour les principales rubriques budgétaires relevant de cet objet de dépenses en raison de l'effectif réduit actuel se compose de 4 874 000 dollars au titre des frais de voyage, des frais de subsistance, de l'indemnité journalière et de l'indemnité d'habillement et d'équipement des observateurs militaires et de 6 757 000 dollars au titre des contingents militaires, dont 3 292 000 dollars au titre des dépenses remboursées aux gouvernements.

2. <u>Personnel civil</u>	24 398 000
---------------------------	------------

Un total de 561 postes internationaux ont été autorisés pour la MINURSO, dont 132 seulement sont actuellement pourvus. On trouvera des détails à ce sujet dans l'annexe jointe. On a peu recouru aux agents locaux pour le moment, et ceux-ci relèvent pour la plupart de la rubrique "Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)".

Solde

(En dollars)

Le solde total de 24 398 000 dollars comprend un montant de 20 609 000 dollars correspondant aux 458 postes actuellement vacants et se répartissant comme suit : 8 650 000 dollars au titre des traitements, 5 793 000 dollars au titre des dépenses communes de personnel, 5 566 000 dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et 210 000 dollars au titre des frais de voyage.

Les autres sous-rubriques qui constituent les dépenses afférentes au personnel civil sont les suivantes :

a) Police civile : sur les 300 policiers prévus, seul le commissaire principal se trouve actuellement dans la zone de la Mission, d'où le solde de 2 437 000 dollars enregistré à cette sous-rubrique;

b) Le plan des opérations prévoit le déploiement d'un effectif maximal de 280 personnes mises à la disposition de la MINURSO par des gouvernements. Aucun déploiement à ce titre n'ayant été nécessaire jusqu'ici, on n'a pas touché aux fonds prévus à cet effet (1 356 000 dollars); et

c) Représentants de l'Organisation de l'unité africaine et chefs de tribus : les dépenses à ce titre n'ont pas dépassé 4 000 dollars, ce qui laisse un solde de 386 000 dollars.

3. Locaux et logement

12 936 000

Dans le budget de la MINURSO, il est prévu l'achat de bâtiments préfabriqués servant de logements et de bureaux, ainsi que d'ateliers et de magasins au siège de la Mission et dans les antennes. Ce programme d'achat, pour lequel un montant de 24 982 000 dollars est prévu au budget, a été réduit en attendant des éclaircissements sur la manière dont se dérouleront les opérations. Des structures préfabriquées, évaluées à 14 540 000 dollars, ont été achetées pour le moment, ce qui laisse un solde de 10 442 000 dollars à cette rubrique. Des unités évaluées à 2 500 000 dollars environ sont stockées en dehors de la zone de la Mission.

Les dépenses au titre des loyers et de l'éclairage, chauffage, énergie et eau ont été limitées, les bureaux et les logements étant jusqu'ici fournis gratuitement par les parties. Le solde total à ces deux rubriques s'établit à 2 494 000 dollars.

4. Opérations de transport

14 066 000

Sur les 824 véhicules inscrits au budget, 505 ont été achetés pour un coût de 9 330 000 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 11 183 000 dollars.

Cent trente-cinq de ces véhicules sont utilisés dans la zone de la mission, tandis que 57 sont entreposés à l'extérieur et 313 sont gardés en réserve dans la zone.

Il reste un solde de 309 000 dollars à la rubrique pièces de rechange, réparations et entretien et de 2 084 000 dollars au titre des carburants et lubrifiants, étant donné que la plus grande partie du carburant est jusqu'à présent fournie par les parties.

Les autres rubriques de ce groupe d'objets de dépense couvrant la location de véhicules et l'assurance aux tiers des véhicules présentent toutes de faibles montants de dépenses et un solde global de 490 000 dollars.

5. Opérations aériennes

14 771 000

La mission dispose actuellement des types d'aéronefs suivants : quatre hélicoptères de moyen tonnage - utilitaires, deux avions de transport légers et un avion de transport de personnes - liaison. Tous sont affrétés auprès de sociétés commerciales. Au total, 12 aéronefs étaient prévus au budget. Les sept appareils dont la mission dispose actuellement sont arrivés pendant la première moitié de septembre 1991 et les frais de location, de carburant et autres dépenses à engager jusqu'au 30 novembre 1991 ont été estimés à 1 904 000 dollars, ce qui laisse un solde de 14 771 000 dollars.

6. Communications

5 012 000

Le programme d'achat de matériel de télécommunications a été également réduit. Du matériel d'une valeur de 7 350 000 dollars a été acquis et la quasi-totalité se trouve dans la zone de la mission. Seule une moitié environ du matériel est actuellement utilisée, le reste étant entreposé. Il reste un solde de 3 606 000 dollars à la rubrique matériel de télécommunications.

Des groupes électrogènes d'une valeur de 930 000 dollars ont été acquis à ce jour, ce qui laisse un solde de 165 000 dollars. Trente et un groupes sont actuellement entreposés en dehors de la zone de la mission.

Du matériel d'essai et d'atelier a été acquis pour un montant total de 146 000 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 311 000 dollars. Les fonds prévus pour les fournitures et pièces de rechange ont été entièrement utilisés. Les dépenses prévues au titre des communications commerciales sont de 221 000 dollars, ce qui laissera un solde de 928 000 dollars à la fin de novembre 1991.

7. Matériel divers 1 593 000

Un montant total de 2 369 000 dollars a été engagé au titre de ce groupe de dépenses, ce qui laisse un solde de 1 593 000 dollars. Les dépenses se répartissent comme suit : 1 402 000 dollars au titre du mobilier et matériel de bureau et de l'équipement des locaux et cantines, 360 000 dollars au titre des installations d'entreposage de carburant et d'eau, plus 475 000 dollars au titre d'équipements divers. Un montant supplémentaire de 312 000 dollars a servi à l'acquisition de pièces de rechange pour le matériel acheté.

8. Fournitures et services 2 603 000

Le montant total prévu jusqu'au 30 novembre 1991 est de 1 359 000 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 2 603 000 dollars. Le solde par objet de dépense se répartit comme suit : 1 929 000 dollars au titre des services contractuels, 497 000 dollars au titre de fournitures générales, 116 000 dollars au titre des uniformes et 61 000 dollars au titre de services divers, y compris les dépenses de représentation.

9. Frais de transport et dépenses connexes 3 111 000

Un montant total de 2 257 000 dollars a été engagé au titre de ponts aériens, de mise en place des unités médicales équipées, des transports aériens et maritimes, plus des frais divers de dédouanement et d'entreposage. Le solde de 3 111 000 dollars tient essentiellement au non-déploiement des principaux éléments militaires de la MINURSO.

10. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix -

Le montant autorisé a été transféré au compte d'appui des opérations de maintien de la paix.

11. Contributions du personnel 2 534 000

Le solde de 2 534 000 dollars est dû au fait que de nombreux postes autorisés pour l'opération ne sont pas pourvus.

ANNEXE III

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un
 référendum au Sahara occidental

Tableau d'effectifs autorisé

<u>Eléments</u>	<u>Postes autorisés</u>	<u>Postes pourvus</u>	<u>Postes vacants</u>
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>			
SGA	1	1	-
SSG	2	2	-
D-2	3	3	-
D-1	5	3	2
P-5	15	12	3
P-4/2	154	14	140
Total partiel	180	35	145
<u>Services généraux et autres catégories</u>			
Services généraux	248	40	208
Service mobile	133	57	76
Agents locaux	459	a/	459
Total partiel	840	97	743
TOTAL	1 020	132	888
<u>Personnel militaire</u>			
Observateurs militaires	550	234	316
Infanterie - 1 bataillon	700	-	700
Unité d'appui aérien	110	-	110
Unité de transmissions	45	37	8
Unité médicale	50	50	-
Police militaire	40	-	40
Contingent logistique	200	12	188
TOTAL	1 695	333	1 362
<u>Police civile</u>	300	1	299

a/ Un nombre limité d'agents locaux sont recrutés.

ANNEXE IV

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un
référendum au Sahara occidental

Coût estimatif du maintien de la MINURSO au niveau actuel
d'effectifs pendant la période de trois mois allant du
1er décembre 1991 au 29 février 1992

(En milliers de dollars
des Etats-Unis)

1.	<u>Personnel militaire</u>	
a)	<u>Observateurs militaires</u> Indemnité de subsistance et frais de voyage limités	1 405
b)	<u>Autre personnel militaire</u> Remboursement au taux standard des dépenses afférentes aux contingents Indemnité de subsistance Frais de voyage et bien-être	336 586 8
		<hr/> 2 335
2.	<u>Personnel civil</u>	
a)	<u>Police civile</u>	6
b)	<u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	-
c)	<u>Représentant de l'OVA et chefs de tribus</u>	50
d)	<u>Personnel recruté sur le plan international et personnel recruté sur le plan local</u> Traitements du personnel recruté sur le plan international Traitements du personnel recruté sur le plan local Dépenses communes de personnel Indemnité de subsistance Frais de voyage	1 665 15 913 622 30
		<hr/> 3 301

(En milliers de dollars
des Etats-Unis)

3.	<u>Locaux et logements</u>	
	a) Location et entretien	45
	b) Eclairage, chauffage, énergie et eau	15
	c) Travaux de construction et de préparation de terrains	60
		<hr/>
		120
		<hr/>
4.	<u>Opérations de transport</u>	
	a) Réparation et entretien	30
	b) Carburants et lubrifiants	40
		<hr/>
		70
		<hr/>
5.	<u>Opérations aériennes</u>	
	a) Frais de location de base d'hélicoptères et d'avions	1 800
	b) Carburant et manutention au sol	150
		<hr/>
		1 950
		<hr/>
6.	<u>Communications</u>	
	a) Fournitures et travaux d'installation	25
	b) Communications commerciales, y compris la valise diplomatique	150
		<hr/>
		175
		<hr/>
7.	<u>Matériels divers</u>	50
		<hr/>

(En milliers de dollars
des Etats-Unis)

8.	<u>Fournitures et services</u>	
	a) Services contractuels et autres	30
	b) Intendance générale	75
		<u>105</u>
9.	<u>Fret et dépenses connexes</u>	30
10.	<u>Contributions du personnel</u>	492
	TOTAL BRUT (lignes 1 à 10)	<u>8 628</u>
11.	<u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	<u>(492)</u>
	TOTAL NET	<u>8 136</u>
